



La Croix Rouge Française « brade » les 60 salarié-es du service d'aide à domicile de Villeurbanne.

La Croix Rouge Française a fait le choix de transférer cet établissement, malgré les avis défavorables de toutes les instances.

Par ce transfert, elle n'assume ni ses choix politiques, ni ses erreurs cumulées de management.

En revanche, elle fait le choix de livrer les salarié-es du service d'aide à domicile de Villeurbanne à un groupe lucratif qui, lors de reprises précédentes, a généré des mouvements sociaux du fait d'une gestion inhumaine :

- Des salarié-es non payés en totalité, ni en temps, ni en heures dues,
- Des congés payés non honorés,
- Des problèmes de mutuelle,
- Des dysfonctionnements administratifs,

Les témoignages sont nombreux et conséquents.

Par ce passage à l'acte, la Croix Rouge Française dilapide une casse sociale sans se salir les mains.

Il faut s'interroger sur ce que pèsent quelques salariés, face à une image médiatisée et visible.

La face cachée de cette image, ce sont 18 000 salarié-es pour lesquels l'entreprise Croix Rouge Française a perdu ses principes et ses valeurs humanitaires.

En même temps que ce transfert des services de Villeurbanne, la Croix Rouge Française lance une campagne et appelle aux dons en faveur de l'Aide à Domicile.

Ce qui n'est pas dit ni affiché, c'est la création d'une Croix Rouge Française à domicile « *low cost* » ayant recours à une Convention Collective inférieure à celle de la Croix Rouge Française qui génère précarité et conditions de travail dégradées.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale, l'USD du Rhône et l'Union Locale de Villeurbanne apporteront tous leur soutien aux salarié-es qui, non seulement défendent leurs emplois, mais avant tout l'éthique de leur profession.

Fait le 30 octobre 2014.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

N° 395

Tél. : 01 55 82 87 49
Fax : 01 55 82 87 74

E-mail : com@sante.cgt.fr